

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023

Le Maire certifie :

1°/ Que tous les conseillers municipaux en exercice ont été convoqués dans les formes et délais prescrits par la loi, soit en date du 17 mai 2023,

2°/ Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 33 sur lequel il y avait 22 membres présents au début de la séance, à savoir :

Membres présents :

M. FARA, maire,

M. BOUTHEON, M. ROCHETTE, M. VASSELON, Mme JACQUEMONT, M. GEYSSANT, Mme HAMIDI, Mme DI DOMENICO, adjoints,

M. GAWEL, M. GRANGETTE, M. PINEL, Mme ROVERA, Mme DAVID, Mme BRUYERE, Mme AIVOLIOTIS, Mme CELLE, Mme CHAMPAGNAT, M. ARBAUD, Mme BRETON, Mme CHOUAL, M. AKCAYIR, M. SIBAUD, conseillers municipaux,

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme MARMORAT à Mme DI DOMENICO

M. OLIVIER à M. PINEL

M. BARNIER à M. FARA

Mme CHELLIG à Mme BRUYERE

M. BOURGIN à M. ROCHETTE

Mme BONJOUR à Mme CHAMPAGNAT

M. MAISONNIAL à M. BOUTHEON

Mme BURNICHON à Mme HAMIDI

Membres excusés :

M. RANCON (arrivé au moment de la 7^{ème} délibération), M. SIMONETTI, Mme CHAUMAYRAC,

Président de séance : M. FARA

Secrétaire élue pour la séance : Mme HAMIDI

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023
DÉLIBÉRATION N° DCM-24052023-15

MODERNISATION ET EVOLUTION DE LA STRATEGIE TARIFAIRE

Les tarifs municipaux permettent l'accès aux services publics proposés par la Ville du Chambon-Feugerolles. Compte tenu du contexte économique et social national, les collectivités ont été fortement impactées par des augmentations de prix, notamment par l'explosion du coût des fluides, des denrées alimentaires et des matériaux de construction.

Face à ces hausses sans précédent, afin de préserver la qualité du service public proposé aux chambonnais et de répartir les efforts de contribution en fonction des ressources des usagers, la Ville du Chambon-Feugerolles souhaite faire évoluer sa politique tarifaire.

Il est ainsi envisagé la création de quatre nouveaux quotients familiaux pour assurer une meilleure équité sociale dans l'accès aux services publics ainsi que la mise à jour de l'ensemble des tarifs.

Il est proposé d'adopter les nouvelles grilles tarifaires selon la date définie sur chaque annexe.

ANNEXES

ACTION CULTURELLE

STUDIOS D'ENREGISTREMENT MUNICIPAUX (entrée en vigueur septembre 2023)

	Type de manifestation	Association « loi 1901 », organismes publics et structures privées à but non lucratif				Particuliers ayant leur domicile ou leur résidence sur la commune		Particuliers ayant leur domicile ou leur résidence hors de la commune	
		Chambonnaire		Non Chambonnaire		Chambonnaire		Non Chambonnaire	
Salle	Forfaits de location	Tarifs	Caution	Tarifs	Caution	Tarifs	Caution	Tarifs	Caution
Studios	Location studio équipé matériel de base pour répétition - créneau de 2h sans technicien	15 €	250 €	17 €	250 €	15 €	250 €	17 €	250 €
	Location studio équipé matériel de base pour répétition - 5 créneaux de 2h sans technicien	65 €		75 €		65 €		75 €	
	Location studio équipé matériel de base pour répétition - 10 créneaux de 2h sans technicien	110 €		145 €		110 €		145 €	
	Location studio équipé pour préparation à l'enregistrement avec technicien - créneau de 1h	25 €		38 €		25 €		38 €	
	Mixage 1h	20 €		30 €		20 €		30 €	
	Enregistrement / mixage 1 titre 2h de prise de son et 1h de mixage. Accessible à partir de 2h de répétitions minimum et validation du technicien	60 €		90 €		60 €		90 €	
	Enregistrement prise de son 6 heures	135 €		205 €		135 €		205 €	
	Co-Production spectacle et Résidence conventionnée	Gratuit		Aucune		Gratuit		Aucune	

THÉÂTRE ALBERT CAMUS (entrée en vigueur septembre 2023)

Bâtiment	Salle	Type de manifestation	Association « loi 1901 », organismes publics et structures privées à but non lucratif			
			Chambonnaire		Non Chambonnaire	
		Forfaits de location	Tarifs	Caution	Tarifs	Caution
A. Camus	Théâtre	Pour une manifestation à caractère éducative ou culturelle	Gratuit * 1 / an/ Association	2 500 €	Si bénéficiaire d'une association Chambonnaire Gratuit * 1 / an/ Association	2 500 €
		Conférence, assemblée générale, réunion publique (lorsque la salle Aragon n'est pas disponible). Sans régisseur.	195 €		505 €	
		Spectacle, concert, gala avec un régisseur accueil bâtiment et en charge de la régie son ou régie lumière au choix.	470 €		810 €	
		Institutionnel	275 €		505 €	
		Co-Production spectacle et Résidence conventionnée. Institutionnel conventionné	Gratuit	Aucune	Gratuit	Aucune
		* Prise en charge obligatoire d'un régisseur accueil bâtiment et en charge de la régie son ou régie lumière au choix.	Gratuit		275 €	

SALLE DE SPECTACLES LA FORGE (entrée en vigueur septembre 2023)

		Association « loi 1901 », organismes publics et structures privées à but non lucratif				Structures privées à but lucratif	
		Chambonnaire		Non Chambonnaire			
Bâtiment	Ferfaits de locations	Tarifs	Caution	Tarifs	Caution	Tarifs	Caution
La Forge	Manifestation à caractère solidaire / humanitaire	Gratuit * 1 /an/ Association		Si bénéficie d'une association Chambonnaire Gratuit * 1/an /Association			
	Loto, réunion publique, assemblée générale (de 200 à 420 personnes) Uniquement proscenium d'avant-scène, sans loges et sans quai de déchargement	490 €	2 500 €	870 €	2 500 €		
	Bal, thé dansant, repas, concours (420 personnes maxi) Uniquement proscenium d'avant-scène, sans loges et sans quai de déchargement	545 €		1 090 €			
	Convention entreprise, événementiel, spectacle / concert tout accès. Avec un régisseur d'accueil bâtiment tous accès	980 €		1 525 €		1 850 €	2 500 €
	Co-production spectacle, résidence et institutionnel conventionné	Gratuit	Aucune	Gratuit	Aucune	Gratuit	Aucune
	Institutionnel	350 €		350 €		420 €	
	Prestation vidéo (mise en place d'un vidéoprojecteur 10000 lumens, écran toile retro 4mX7m, liaison régie « VP »)	650 €	500 €	800 €	500 €	800 €	500 €
	* Prise en charge obligatoire d'un régisseur accueil bâtiment	Gratuit		350 €		420 €	
	Intervention forfaitaire d'un technicien en cas de mauvaise manipulation ou défaut de nettoyage					160 €	

EQUIPEMENTS SPORTIFS (entrée en vigueur septembre 2023)

Associations loi 1901, structures, comités, fédérations Chambonnaires

Equipements	Types de manifestation	Tarifs
Complexe Sportif Guy et Alain		
Complet	Manifestations sportives, évènementiel, forum	Gratuit
G1 + gradin		
G2		
G3 + SAE		
Complexe Sportif Rabelais		
Complet	Manifestations sportives, évènementiel, forum	Gratuit
Gymnastique + gradin		
Dojo		
Equipements	Types de manifestation	Tarifs
Complexe Sportif Gaffard		
Complet	Manifestations sportives, évènementiel, forum	Gratuit
Terrain Honneur + gradin		
Terrain synthétique		
Complexe Sportif de La Pouratte		
Complet + gradin	Manifestations sportives, évènementiel, forum	Gratuit

Association loi 1901, structures, comités, fédérations non Chambonnaires

Equipements	Types de manifestation	Tarifs
Caution 1500 €		
Complexe Sportif Guy et Alain		
Complet	Manifestations sportives, évènementiel, forum	250,00 €
G1 + gradin		125,00 €
G2		75,00 €
G3 + SAE		75,00 €
Complexe Sportif Rabelais		
Complet	Manifestations sportives, évènementiel, forum	250,00 €
Gymnastique + gradin		175,00 €
Dojo		75,00 €
Complexe Sportif Gaffard		
Complet	Manifestations sportives, évènementiel, forum	250,00 €
Terrain Honneur + gradin		175,00 €
Terrain synthétique		75,00 €
Complexe Sportif de La Pouratte		
Complet + gradin	Manifestations sportives, évènementiel, forum	175,00 €

CENTRE AQUATIQUE DE L'ONDAINE (Entrée en vigueur au 21 août 2023)

Produits proposés	Tarifs "résidents chambonnaires"	Tarifs extérieurs
Entrée unitaire (dès 16 ans)	3,50 €	4,50 €
12 entrées (dès 16 ans)	35,00 €	45,00 €
10 heures (dès 16 ans)	22,00 €	30,00 €
Si l'utilisateur oublie d'arrêter son décompte temps en sortie, une pénalité correspondant à une entrée unitaire sera déduite de son crédit temps	3,50 €	4,50 €
Pass famille (2 adultes +2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants)	10,00 €	12,00 €
Groupe structuré (entrée unitaire dès 16 ans)	3,00 €	4,00 €
Entrée unitaire (de 4 à 15 ans)	3,00 €	3,50 €
12 entrées (de 4 à 15 ans)	30,00 €	35,00 €
Enfant moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
Groupe structuré (entrée unitaire de 4 à 15 ans)	2,50 €	3,50 €
CE 25 entrées (enfants de 4 à 15 ans)	70,00 €	90,00 €
CE 50 entrées (enfants de 4 à 15 ans)	125,00 €	175,00 €
CE 25 entrées (dès 16 ans)	80,00 €	95,00 €
CE 50 entrées (dès 16 ans)	150,00 €	200,00 €
Activité aquatique "adulte" à l'unité (entrée comprise)	7,00 €	8,00 €
Activité aquatique « adulte" pour 5 activités (entrée comprise)	34,00 €	39,00 €
Activité aquatique "adulte" pour une période (entrée comprise)	63,00 €	75,00 €
Activité aquatique "adulte" pour une saison (entrée comprise)	190,00 €	225,00 €
Activité aquatique "enfant" à l'unité (entrée comprise)	6,00 €	7,00 €
Activité aquatique "enfant" pour 5 activités (entrée comprise)	29,00 €	34,00 €
Activité aquatique "enfant" pour une période (entrée comprise)	57,00 €	63,00 €
Activité aquatique "enfant" pour une saison (entrée comprise)	172,00 €	190,00 €
Activité aquatique "enfant" pour une saison pour le 2ème enfant de la même famille (entrée comprise)	130,00 €	190,00 €

CENTRE AQUATIQUE DE L'ONDAINE (Entrée en vigueur au 21 août 2023)

Produits proposés	Tarifs "résidents chambonnaires"	Tarifs extérieurs
Ecole maternelle ou élémentaire une classe pour une séance	Gratuit	153,00 €
Collège (heure)	20,50 €	20,50 €
Lycée (heure)	94,00 €	94,00 €
Location appareil aquatraining ou aquabiking (durée 30 minutes / entrée non comprise)	3,00 €	3,00 €
Location d'une ligne d'eau pour une heure	17,00 €	34,00 €
10 jetons boissons chaudes	1,00 €	1,00 €
Création de badge	0,50 €	0,50 €
Remplacement badge	1,50 €	1,50 €
Entrée enfant du service jeunesse ou du centre de loisirs de la ville du Chambon- Feugerolles	Gratuit	
Entrée SDIS (caserne du Chambon- Feugerolles)	Gratuit	
Entrée pour encadrement de groupe structuré	Gratuit	Gratuit
Entrée pour carte cadeau après validation de la collectivité	Gratuit	

N.B : Lors des inscriptions aux cours municipaux le tarif applicable sera celui de la nouvelle saison sportive

SALLES ASSOCIATIVES (Entrée en vigueur au 21 août 2023)

Structures chambonnaises à but non lucratif

Bâtiments	Salles	Tarifs	
		1 ^{ère} occupation de l'année	Tarif ordinaire
Immeuble Aragon	Aragon	GRATUIT	100 €
	Malval	GRATUIT	50 €
	Les Campanules	GRATUIT	50 €
Groupe scolaire Hugo	Les Lilas	GRATUIT	50 €
Maisons Des Associations	Bergognon	GRATUIT	50 €
	Ondaine	GRATUIT	50 €
Stade de la Pouratte	Salle pédagogique	GRATUIT	50 €

Structures chambonnaises à but lucratif

Bâtiments	Salles	Tarifs
Immeuble Aragon	Aragon	88 €
	Malval	88 €
	Les Campanules	88 €
Groupe scolaire Hugo	Les Lilas	88 €
Maisons Des Associations	Bergognon	88 €
	Ondaine	88 €
Stade de la Pouratte	Salle pédagogique	88 €
Caution		1 500 €

SALLES ASSOCIATIVES (Entrée en vigueur au 21 août 2023)**Structures (privées/publiques) non chambonnaires à but lucratif**

Bâtiments	Salles	Tarifs
Immeuble Aragon	Aragon	446 €
	Malval	100 €
	Les Campanules	437 €
Groupe scolaire Hugo	Les Lilas	200 €
Maison Des Associations	Bergognon	200 €
	Ondaine	200 €
Stade de la Pouratte	Salle pédagogique	200 €
Caution		1 500 €

Structures (privées/publiques) non chambonnaires à but non lucratif

Bâtiments	Salles	Tarifs
Immeuble Aragon	Aragon	111 €
	Malval	111 €
	Les Campanules	111 €
Groupe scolaire Hugo	Les Lilas	111 €
Maison Des Associations	Bergognon	111 €
	Ondaine	111 €
Stade de la Pouratte	Salle pédagogique	111 €
Caution		1 500 €

Particuliers Chambonnaires

Salles	Tarifs
Les Campanules	178 €
Les Lilas	178 €
Salle Pédagogique	178 €
CAUTION	1 500 €

Particuliers non Chambonnaires

Salles	Tarifs
Les Campanules	437 €
Les Lilas	437 €
Salle Pédagogique	437 €
CAUTION	1 500 €

ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS AGES DE 3 à 17 ANS

(Entrée en vigueur au 10 juillet 2023)

Accueil de loisirs vacances et mercredi 3-17 ans

Quotient familial	0 à 349	350 à 449	450 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 et +
Journée de loisirs « Chambonnaires » 3-17 ans	2,56 €	2,99 €	3,42 €	3,95 €	4,49 €	5,24 €	5,29 €	5,34 €	5,39 €	5,44 €
Avec repas 3-11 ans	5,16 €	5,89 €	6,37 €	6,95 €	7,54 €	8,34 €	8,39 €	8,44 €	8,49 €	8,54 €
Journée sortie « Chambonnaires » 11-17 ans	3,85 €	4,28 €	5,02 €	5,88 €	6,63 €	7,91 €	8,11 €	8,31 €	8,51 €	8,71 €
Journée de loisirs « Non Chambonnaires » 3-17 ans	4,28 €	5,52 €	6,58 €	8,28 €	15,72 €	18,35 €	18,50 €	18,70 €	18,85 €	19,00 €
Avec repas 3-11 ans	6,88 €	8,42 €	9,53 €	11,28 €	18,77 €	21,45 €	21,60 €	21,80 €	21,95 €	22,10 €
Journée sortie « Non chambonnaires » 11-17 ans	5,56 €	6,80 €	8,18 €	10,20 €	17,86 €	21,02 €	21,22 €	21,42 €	21,62 €	21,82 €

**Tarification à la journée pour les séjours 3-17 ans et pour les Rendez-vous
(sorties en soirées ou week-end pour les CM1-CM2 et/ou les 11-17 ans)**

Quotient familial	0 à 349	350 à 449	450 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 et +
Forfait journée séjour Chambonnaires	9,00 €	9,50 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	16,50 €	17,00 €	17,50 €	18,00 €
Forfait journée séjour Non chambonnaires	11,00 €	12,00 €	14,50 €	17,50 €	25,00 €	27,00 €	27,50 €	28,00 €	28,50 €	29,00 €

N.B : pour les RDV il s'agit de sorties à la ½ journée : le tarif sera donc à diviser par 2

N.B : Pour les inscriptions à l'accueil de loisirs 3-17 ans qui débutent le 19 juin 2023, le tarif applicable sera celui de la nouvelle grille tarifaire

Tarifification à la journée pour les séjours +14 ans (dispositif Projet Loisirs Jeunes)

Quotient familial	0 à 349	350 à 449	450 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 et +
Forfait journée séjour +14 ans Chambonnaires	12,50 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €	20,00 €	22,00 €	22,50 €	23,00 €	23,50 €	24,00 €
Forfait journée séjour +14 ans Non Chambonnaires	14,00 €	15,00 €	19,50 €	22,50 €	31,00 €	33,00 €	33,50 €	34,00 €	34,50 €	35,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS AGES DE 3 à 11 ANS
(entrée en vigueur le 10 juillet 2023)

Tarifification à la séance pour le périscolaire soir

Quotient familial	0 à 349	350 à 449	450 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 et +
Tarif à la séance	0,49 €	0,57 €	0,66 €	0,75 €	0,87 €	0,97 €	1,00 €	1,03 €	1,06 €	1,09 €

Tarifification à la séance pour le périscolaire matin

Quotient familial	0 à 349	350 à 449	450 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 et +
Tarif à la séance	1,40 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €	1,65 €	1,65 €	1,65 €	1,65 €	1,65 €

CUISINE CENTRALE
(entrée en vigueur le 4 septembre 2023)

REPAS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET PERSONNES AGEES

Quiétude	7,22 €
Crèches Picoti et Pirouette	4,11 €
Jardin d'enfants	4,11 €
Gouters des structures petite enfance	2,49 €

**REPAS A DESTINATION DE PROFESSIONNELS EXERCANT
SUR LA COMMUNE**

	Formule 1	Formule 2
Extérieurs	11,42 €	7,95 €
Surveillants (tarif unique)	5,85 €	5,85 €
Boissons (jus de fruits, eau)	1,16 €	1,16 €

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Prix du repas	6,95 €
Prix de la livraison du repas	3,63 €

REPAS A DESTINATION DE L'ACCUEIL DE JOUR ALOESS

Prix d'un repas	7,94 €
-----------------	--------

RESTAURATION SCOLAIRE

(entrée en vigueur le 4 septembre 2023)

ECOLES PUBLIQUES

<i>Quotient familial :</i>	0 à 349	350 à 449	450 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 et +
Maternelles	3,42 €	3,42 €	3,48 €	3,53 €	3,59 €	3,65 €	3,67 €	3,69 €	3,71 €	3,73 €
Elémentaires	4,17 €	4,17 €	4,23 €	4,29 €	4,35 €	4,40 €	4,43 €	4,45 €	4,47 €	4,49 €
<i>Dont accueil centre de loisirs:</i>	0,05 €	0,05 €	0,10 €	0,15 €	0,20 €	0,25 €	0,26 €	0,27 €	0,28 €	0,29 €

ECOLES PRIVEES

<i>Quotient familial :</i>	0 à 349	350 à 449	450 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 et +
Maternelles	3,37 €	3,37 €	3,38 €	3,38 €	3,39 €	3,40 €	3,41 €	3,42 €	3,43 €	3,44 €
Elémentaires	4,12 €	4,12 €	4,13 €	4,14 €	4,15 €	4,15 €	4,17 €	4,18 €	4,19 €	4,20 €

SECOND DEGRÉ

Formule 1	5,85 €
Formule 2	4,11 €
Boissons en supplément (jus de fruits...)	1,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

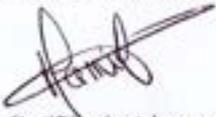
à l'unanimité,

ADOPTE les nouvelles grilles tarifaires selon la date définie sur chaque annexe,

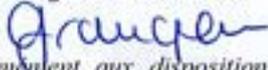
DIT que le montant des recettes sera encaissé sur le chapitre concerné du budget communal,

Ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance
Samia HAMIDI



Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 01/06/2023
Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services



Le Maire
David KARA



Conformément aux dispositions prévues par l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon ou par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet "www.telerecours.fr". La présente délibération peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de rejet.